

LE DÉFI SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2009-2010

DEFI SECURITE ROUTIERE 2010

GRAND CONCOURS DESTINÉ À TOUTS LES ÉLÈVES ET COLLÉGIENS DE POLYNÉSIE FRANÇAISE, PAR GROUPE DE 3 ÉLÈVES.



La DTT a reconduit ce concours d'expression artistique pour l'année scolaire 2009-2010.

Avec pour thème « Que sera la route en 2020 ? », ce concours s'adresse aux collégiens pour ce qui concerne le meilleur dessin alors que les lycéens travailleront sur le meilleur scénario. Les premiers prix feront l'objet respectivement d'une affiche et d'un spot qui serviront de support aux campagnes de prévention sur la sécurité routière.

282 groupes de 3 élèves issus de 13 collèges de Polynésie sont inscrits au concours du meilleur dessin et 11 équipes provenant de 2 lycées de Tahiti pour celui du meilleur scénario.

La remise des prix (des baladeurs de musique) est fixée au mardi 18 mai 2010 au lycée hôtelier de Punaauia.

LA RÉFORME DU CODE DE LA ROUTE : LE VÉHICULE

Dans le cadre de la réforme du code de la route relative aux véhicules, plusieurs réunions ont été tenues avec les professionnels de l'automobile, du transport en commun et du transport de marchandises au mois de mars 2010.

Les discussions ont porté sur les normes techniques de véhicules automobiles, des autocars et des poids lourds.

Ces normes devraient être prochainement redéfinies et concerneront principalement les véhicules neufs. Elles seront harmonisées sur les normes internationales en vigueur, qu'il s'agisse du freinage, des pneus ou de l'éclairage...

Les normes techniques des véhicules sont un élément clé de la sécurité routière, au même titre que le respect des règles de conduite. L'adoption de ces nouvelles normes est donc une priorité pour le ministère en charge des transports terrestres.



Réunion avec les services administratifs



les professionnels de l'automobile



les professionnels du transport en commun de Tahiti

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Semaine Santé-Sécurité au Collège de Mahina



Du lundi 8 au mercredi 10 février 2010, la Direction des transports terrestres (DTT) a participé à la semaine Santé-sécurité organisée par le collège de Mahina.

La DTT a mis en place des actions de sensibilisation en sécurité routière, articulées autour de deux thèmes principaux :

- le port de la ceinture de ceinture,
 - le transport de personnes dans les camionnettes.
- 400 élèves âgés de 10 à 14 ans ont pu ainsi s'initier aux modalités pratiques de bouclage de la ceinture de sécurité, prendre conscience de la nécessité de cet équipement et évaluer les risques potentiels dans des situations extrêmes de conduite en testant le simulateur (test-choc) prévu à cet effet.

La DTT, en partenariat avec le collège de Mahina, renouvellera cette opération en 2011 et développera d'autres thèmes (Deux-roues, alcool, etc...).

Opération « Halte à la prise de risques sur les routes » sur l'île de Raiatea

La Direction des transports terrestres, en partenariat avec la Gendarmerie Nationale, a participé à l'opération « Halte à la prise de risques sur les routes » qui s'est déroulée le samedi 23 janvier 2010 sur l'île de Raiatea.

80 jeunes, âgés de 17 à 25 ans, ont pu ainsi réapprendre la manière d'attacher une ceinture de sécurité, connaître les différents dispositifs de retenue pour enfants, leur mode d'utilisation et d'installation à bord d'un véhicule.

Cette sensibilisation devrait notamment leur permettre de prendre conscience des risques potentiels inhérents au transport de nourrissons ou d'enfants de moins de 10 ans dans un véhicule.

actualité juridique TABLEAU DES INFRACTIONS

TRANSPORTS EN COMMUN ET TRANSPORT D'ENFANTS

NATURE DE L'INFRACTION	CONTRAVENTION	MONTANT	MONTANT MAJORÉ
Transport d'enfants debout	C1	1.300 F CFP	3.900 F CFP
Non-respect du nombre d'accompagnateurs (1 à 3)	C1	1.300 F CFP	3.900 F CFP
Dépassement du nombre de passagers autorisé	C3	8.100 F CFP	21.450 F CFP
Non utilisation du signal de détresse pendant la montée ou la descente des enfants	C3	8.100 F CFP	21.450 F CFP
Passagers debout sur le marchepied	C4	16.100 F CFP	44.700 F CFP

En cas de non paiement au bout d'un mois

Quant la DTT brûle...

Le jeudi 4 mars 2010 restera gravée dans la mémoire des agents de la DTT. Le bâtiment B prenait feu et un agent était gravement intoxiqué...

Heureusement pour le public présent, il ne s'agissait que d'un exercice organisé en collaboration avec la Brigade des Sapeurs Pompiers de Papeete.

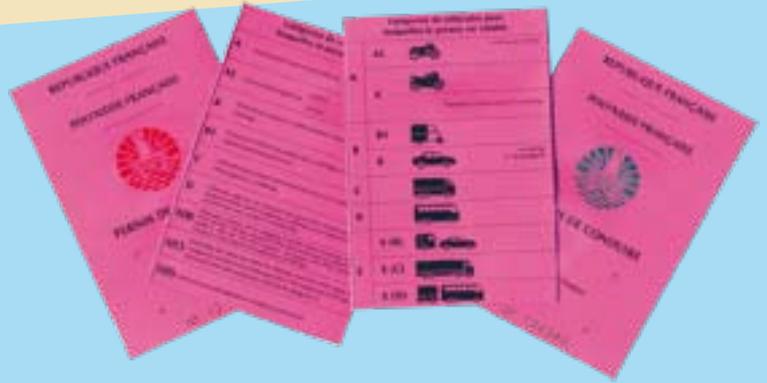
La Direction des transports terrestres et son personnel, remercient les sapeurs pompiers de Papeete pour leur professionnalisme, cette action ayant permis à tous de mieux appréhender les risques liés à l'incendie, toujours dans le but d'améliorer la sécurité au sein de ses locaux qui accueillent un large public.

Permis de conduire api !

En hommage à ses 97 années d'existence, le permis de conduire polynésien fait peau neuve !

Pour une meilleure lisibilité et afin de tenir compte notamment des évolutions technologiques des véhicules et de la reconnaissance internationale du titre, la définition des catégories de permis de conduire a été abandonnée au profit d'illustrations (icônes), permettant à chacun de mieux identifier la catégorie de véhicule qu'il est autorisé à conduire.

Si les anciens modèles restent valables, il est fortement conseillé à leurs détenteurs de demander un duplicata de leur titre pour faciliter leurs démarches auprès des assurances ou en cas de location de véhicules à l'étranger.



De gauche à droite, le modèle 2004 et le modèle 2010

Dépassements : automobilistes, attention aux angles morts !

Au volant, balayez constamment la route du regard.

Observer devant soi ne suffit pas !

Il faut aussi regarder sur les côtés et à l'arrière en jetant régulièrement un coup d'œil dans vos rétroviseurs.

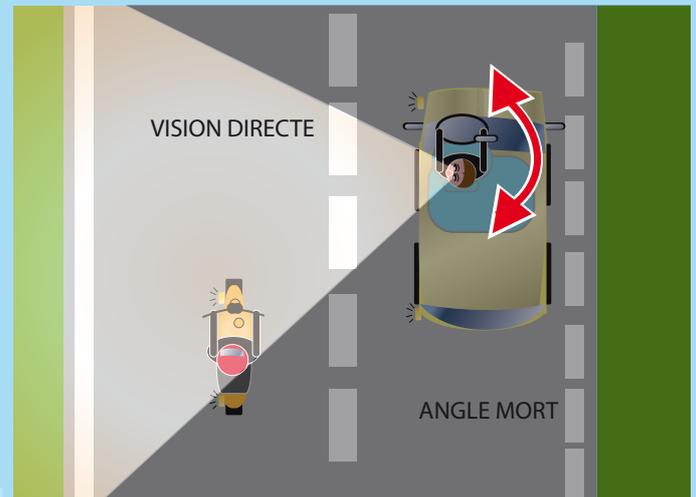
Mais, lorsque vous regardez dans vos rétroviseurs, il y a des espaces de chaque côté du véhicule qui vous échappent : ce sont les angles morts.

Chaque fois que vous entamerez une manœuvre, un dépassement, un changement de file, etc., ayez le réflexe de tourner la tête pour vérifier qu'un autre usager n'est pas en train de vous dépasser... dans le cas contraire, c'est l'accident !

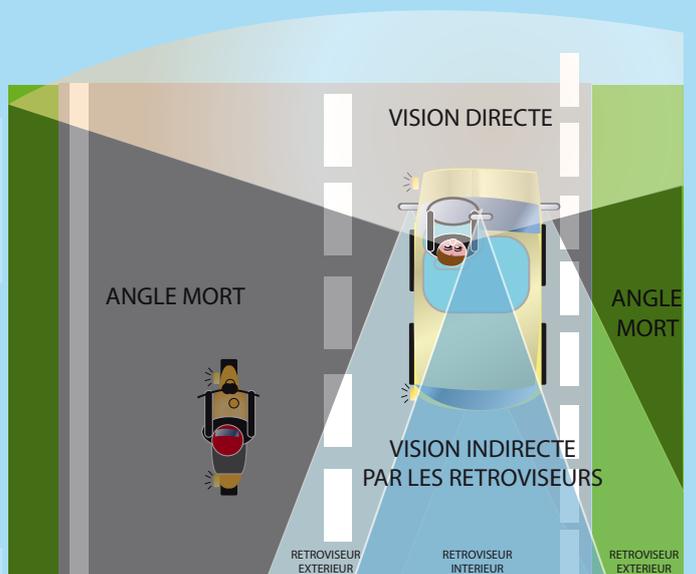
Quelques conseils utiles :

Assurez-vous de voir et d'être vu en faisant ce qui suit :

- Dégagez votre champ de vision. Ne placez rien sur les vitres qui pourrait vous cacher la vue.
- Les vitres de votre véhicule, notamment le pare-brise et les vitres des portes avant, ne doivent pas être recouvertes d'un film plastique qui pourrait vous empêcher de voir dans une direction ou une autre ou empêcher quelqu'un de voir à l'intérieur du véhicule.
- Réglez les rétroviseurs et trouvez vos angles morts. Pour vous assurer qu'il n'y a rien dans les angles morts, tournez la tête et regardez par-dessus votre épaule avant de changer de voie, de doubler, de tourner ou d'ouvrir la portière.
- Avant de changer de voie, regardez dans vos rétroviseurs pour trouver un espace dans la circulation et effectuez votre manœuvre sans danger. Vérifiez vos angles morts en regardant par-dessus votre épaule dans la direction de la voie que vous voulez emprunter. Signalez votre intention d'aller à gauche ou à droite. Assurez-vous encore une fois que la voie est libre et engagez-vous progressivement dans la voie choisie.
- Ne roulez pas dans les angles morts des autres véhicules, particulièrement ceux des gros véhicules comme les camions.
- Avant de reculer, assurez-vous bien que la voie est libre par des contrôles en vision directe.



Avant de changer de voie, tourner rapidement la tête pour balayer du regard la zone des angles morts



Et n'oubliez pas, la route se partage !

Embarquement et débarquement de passagers de transports en commun

La circulation des transports en commun sur les voies publiques, notamment pour l'embarquement et le débarquement des passagers, pose un véritable problème en matière de sécurité.

Les conducteurs de véhicules de transport en commun doivent s'arrêter dans les « arrêts de bus » quand ils sont matérialisés, ou à défaut, sur le bord de la route après s'être assurés que toutes les conditions de sécurité soient remplies tant pour les automobilistes que pour les passagers.

Les automobilistes :

Les automobilistes doivent donc redoubler de vigilance et prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires pour éviter tout risque d'accident.

Aussi, en fonction des limitations de vitesse prescrites, tout conducteur doit réduire sa vitesse de moitié lors du croisement ou dépassement des véhicules de transport en commun de personnes, au moment de la descente ou de la montée des voyageurs.

Le transport scolaire :

Les feux de détresse doivent être utilisés à l'arrêt du véhicule, lors de la montée ou de la descente des enfants.

● Embarquement

L'enfant doit attendre que le bus soit complètement arrêté pour monter à bord.

● Débarquement

Pour les enfants qui doivent traverser la route :

- ils le font avec l'aide d'un accompagnateur,
- ils laissent partir le bus de manière à avoir une visibilité suffisante pour traverser la route en toute sécurité.

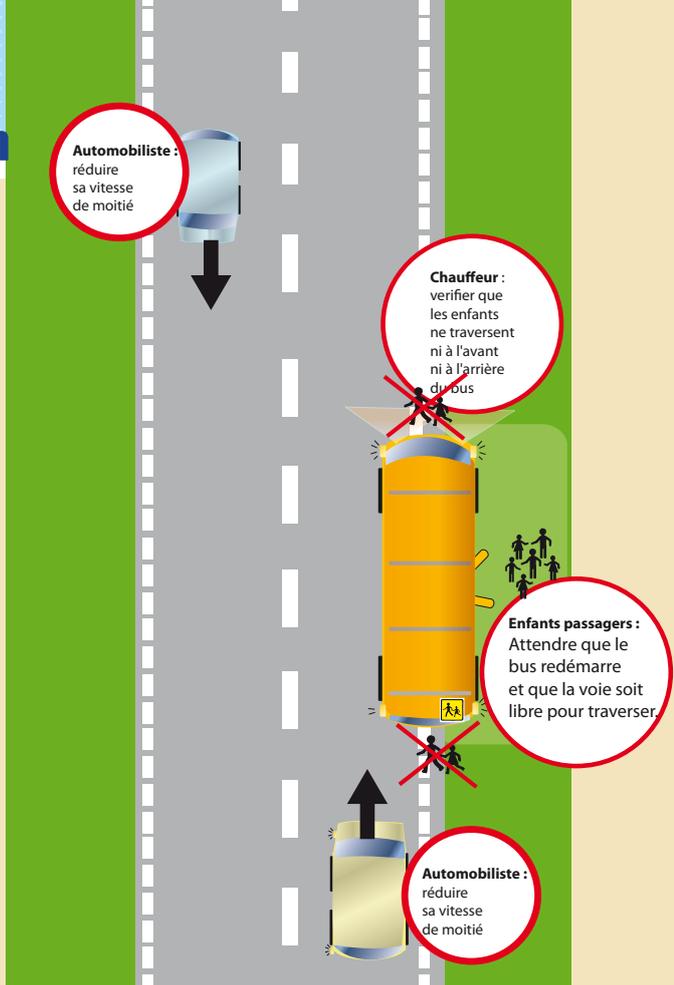
Les enfants doivent également veiller à se positionner sur le flanc droit du bus, de manière à être bien vus par le chauffeur lorsqu'il quitte son arrêt. En aucun cas, ils ne doivent contourner le bus pour traverser.

● Autres règles

Le conducteur du bus doit veiller à ce que les enfants soient exclusivement transportés assis et respecter le nombre maximal d'enfants autorisés à bord du véhicule.

Le nombre de personnes adultes, non compris le conducteur, assurant l'accompagnement des enfants ne doit pas être supérieur à trois, sauf si les circonstances nécessitent ou justifient la présence de plus de trois accompagnateurs.

Le véhicule devra porter à l'avant et à l'arrière de façon apparente le pictogramme de signal de transport d'enfant ou l'inscription « transport d'enfants » ou « Utara'a Tamarii ».



RAMASSAGE OU DÉPÔT DES ENFANTS EN RASE CAMPAGNE.



DIRECTION DES TRANSPORTS TERRESTRES

BP 4586 – 98713 Papeete – Tahiti

CONTACTS

Bâtiment A

Direction, Section des transports routiers et Bureau de sécurité routière et de recherches
Angle Rue Marc Blond de St Hilaire et Avenue du Prince Hinoi

Standard 54 96 54 Fax 54 96 52

Bâtiment B

Section des Permis de Conduire et Section des Véhicules
93, angle avenue Pomare V et rue Marc Blond de St Hilaire

Standard 50 20 60 Fax 43 60 21

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC :

Bâtiment A :

Du lundi au jeudi : 7h30 – 15h30
Vendredi : 7h30 – 14h30

Bâtiment B :

Du lundi au jeudi : 7h30 – 14h30
Vendredi : 7h30 – 13h30

Moorea : Standard 56 10 75

Raiatea : Standard 60 26 20

Du lundi au jeudi : 7h30 – 15h30
Vendredi : 7h30 – 14h30

Email : dt@transport.gov.pf
Web : www.transports-terrestres.pf

